

Info Dom N°71

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2020

ELECTION DU MAIRE

M. Dominique MATHEY, maire sortant, a été réélu à l'unanimité.

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Le nombre d'adjoints a été fixé à 3 par le conseil municipal.

> ELECTION DES ADJOINTS

1ère adjointe : Paulette CLEMENT élue à 10 voix pour et un blanc.

2ème adjoint : Guy FURDIN élu à l'unanimité

3ème adjoint : Gilles JONCHERAY élu à 10 voix pour et un blanc.

> DETERMINATION DES INDEMNITES DES ELUS

Conformément au décret paru le 27 décembre 2019 portant revalorisation des indemnités des maires des communes rurales, le montant les indemnités des élus a été multiplié par 1,5 comme suit :

- l'indemnité passe de 570 € à 850 € pour le maire (strate : 0 500 habitants).
- l'indemnité des adjoints passe de 220 € à 330 €.
- Sommes arrondies données en net.

A noter que l'augmentation des indemnités n'incombera pas à la commune mais sera prise en charge par l'augmentation de la dotation afférente prise par l'Etat sur le fonctionnement des Régions et des Départements.

> INFORMATIONS DIVERSES

Outre les commissions municipales qui ne sont accessibles qu'aux élus, la municipalité veut mettre en place des **comités consultatifs** dans lesquels vous serez amenés à participer aux débats dont les propositions seront soumises au conseil municipal. Si vous êtes intéressés, merci de prendre contact avec la mairie, le maire ou un adjoint.

- COMITE CONSULTATIF ENVIRONNEMENT, PATRIMOINE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Vous aurez votre avis à donner sur la vie de notre village en ce qui concerne notre patrimoine (Eglise, maison forte...), notre environnement (fleurissement du village, aménagement des rues...)

- COMITE ACTION SOCIALE

Pour des raisons de facilité administrative, le conseil municipal du dernier mandat a décidé de supprimer le CCAS en fonctionnement autonome. En lieu et place, un Comité d'Action Sociale a été instauré. Il propose au Conseil Municipal qui prend l'engagement de les suivre les décisions relatives à la vie et au bien-être de nos Anciens, vient en aide aux personnes fragiles et aux familles de notre village.

Nous comptons sur vous pour l'intégrer.

Précision : le montant de l'enveloppe budgétaire annuelle de l'ancien CCAS est identique, il est simplement intégré au budget communal.

- COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Elle se compose de 12 personnes élues ou non élues. Ce sont les services de l'Etat qui en déterminent les titulaires et les suppléants. Elle consiste à lui donner une fois par an les informations en termes d'urbanisme sur le territoire communal.

> INFO DE DERNIERE MINUTE

En raison du lundi 1^{er} juin férié, le ramassage des poubelles se fera le jeudi 4 juin.

Merci de nous faire part de vos commentaires et informations propres à la vie de Dommartin au 03 83 31 19 41

Pour nous contacter en cas d'urgence :

le maire : 06.45.16 22.56- $1^{\text{ère}}$ adjointe 06 89 74 14 72 – $2^{\text{ème}}$ adjoint Guy FURDIN 06 71 00 13 79 – $3^{\text{ème}}$ adjoint Gilles JONCHERAY 06 72 60 82 96